

question cas réel

Par **Katharina**, le **22/02/2008** à **09:16**

Coucou,

Le comptable chargé des paies a depuis l'été passé versé 400 euros de paie en trop (au total, en fait, 45 euros par mois en plus apparemment), et donc d'un coup mon père se voit convoqué par sa directrice qui lui demande de rembourser la somme.

En fait c'est le cas même de l'indu si je ne dis pas de bêtise, car le paiement a été effectué par erreur (1377 cc), et c'est une erreur de fait ; mais vous ne trouvez pas plutôt injuste que son boulot se trompe sur une somme qui ne se remarque pas, et d'un coup on leur dit allez hop 400 euros à rendre, je trouve que leur erreur à eux n'est pas excusable ...